

Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier

Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

# \_\_\_\_\_ THONON agglomération

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Séance du 28 juin 2022 à 18 heures 00

### **COMPTE RENDU**

Délégués en exercice : **54** Délégués présents : 42

Délégués ayant donné pouvoir : 12

Délégués votants : 54

Date de convocation du Conseil : 22/06/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT ARMOY: M. Patrick BERNARD BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

**BRENTHONNE:** M. Michel BURGNARD

**CERVENS: M. GII THOMAS** 

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

**DOUVAINE:** Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

**DRAILLANT:** M. Pascal GENOUD

**EXCENEVEX**: Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL **FESSY**: M. Patrick CONDEVAUX représenté par M. Stéphane BARONE

**LE LYAUD :** M. Joseph DEAGE

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD (est parti après la délibération 1830, pouvoir donné à M. Michel BURGNARD)

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER
SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID

**THONON-LES-BAINS**: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck

DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE

**VEIGY-FONCENEX**: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET **YVOIRE**: M. Jean-François KUNG représenté par Mme Aline DURET

#### Liste des pouvoirs :

ALLINGES: M. François DEVILLE donne pouvoir à Mme Claudine FAUDOT

**ANTHY-SUR-LEMAN:** Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ **BONS-EN-CHABLAIS:** Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

**DOUVAINE**: M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD **SCIEZ**: Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

**THONON-LES-BAINS**: M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE



Liste des personnes absentes excusées :

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

<u>Liste des personnes absentes :</u>

### Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA M. Eric LANQUETIN, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

Mme Brigitte MOULIN a été élue secrétaire



Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier

Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

# agglomération

APPROBATION, A L'UNANIMITE, DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 28 JUIN 2022.

Inversion de la délibération : AP/CP10 - Sécurisation Arrêt de bus Budget Principal 2022

### N°1829

### **COMPTES DE GESTION - Année 2021- Budgets Principal et annexes**

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

Le Comptable public a établi pour les budgets Principal et annexes 2021 de Thonon Agglomération un compte de gestion qui reprend dans ses écritures :

- les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives,
- les titres définitifs et créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats,
- les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif,
- l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Les comptes de gestion ainsi dressés par le Comptable public accompagnés du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés précisent que ce dernier a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Comptable public,

visés et certifiés conformes à l'ordonnateur, pour le budgets Principal et les 11

budgets annexes de la collectivité n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

M. le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable

s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

### N°1830

**AUTORISE** 

### ELECTION D'UN PRESIDENT POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1 et L 2121-14.



Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier

Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

# agglomération

CONSIDERANT la proposition de M. Christophe ARMINJON, président, d'élire M. Jean-Claude TERRIER, 3<sup>ème</sup> vice-président en charge de la synthèse et des prospectives budgétaires, de la commande publique et de la mutualisation, président pour le vote des comptes administratifs 2021 des budgets Principal et annexes.

### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ELIT M. Jean-Claude TERRIER Président de l'assemblée communautaire pour le vote

des comptes administratifs 2021 du budget Principal et des budgets annexes.

Départ de M. René GIRARD, pouvoir donné à M. Michel BURGNARD

### N°1831

**COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2021 - Budget Annexe Mobilité** 

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Cyril DEMOLIS

VU les articles L 5211-1 et L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe Mobilité,

VU la délibération n°CC001079 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 15 décembre 2020 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021,

VU la délibération n°CC001128 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 janvier 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

VU les délibérations du Budget supplémentaire et des Décisions modificatives qui s'y rapportent, VU la délibération n°CC001829 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 juin 2022 portant approbation du compte de gestion de l'année.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

POUR: 47 CONTRE:-

ABSTENTION: 5 (Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Jean-Baptiste BAUD, Thomas BARNET et Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

DELIBERE sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote, conformément à l'article

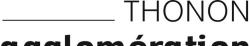
L2121-14 CGCT,

DONNE acte de la présentation faite du Compte administratif du Budget annexe Mobilité,

APPROUVE le Compte administratif 2021 du Budget annexe Mobilité,

FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2021 transmis par le

Service de Gestion Comptable de Thonon-les-Bains.



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

### **BUDGET ANNEXE MOBILITE**

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	918 646,73		- 267 342,99	651 303,74
Fonctionnement	1,36		201 503,70	201 505,06
Totaux	918 648,09	-	- 65 839,29	852 808,80

### N°1832

### **COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2021 - Budget Annexe Transport Scolaire**

**FINANCES - Service : Finances Rapporteur: Cyril DEMOLIS** 

VU les articles L 5211-1 et L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Transport Scolaire,

VU la délibération n°CC001079 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 15 décembre 2020 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021,

VU la délibération n°CC001129 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 janvier 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

VU les délibérations du Budget supplémentaire et des Décisions modificatives qui s'y rapportent, VU la délibération n°CC001829 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 juin 2022 portant approbation du compte de gestion de l'année.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

### Le Conseil Communautaire,

**POUR: 47 CONTRE:** 

ABSTENTION: 5 (Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Jean-Baptiste BAUD, Thomas BARNET et Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

**DELIBERE** sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote, conformément à l'article

L2121-14 CGCT,

**DONNE** acte de la présentation faite du Compte administratif du Budget annexe Transport

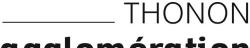
**APPROUVE** le Compte administratif 2021 du Budget annexe Transport Scolaire,

FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2021 transmis par le

Service de Gestion Comptable de Thonon-les-Bains.

### **BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES**

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021
	(A)	(AA)	(D)	(C)
Investissement	278 909,79		65 380,50	344 290,29
Fonctionnement	139 003,97		184 248,56	323 252,53
Totaux	417 913,76	-	249 629,06	667 542,82



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

### N°1833

### COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2021 - Budget Annexe Funiculaire de Rives

**FINANCES - Service : Finances Rapporteur: Cyril DEMOLIS** 

VU les articles L 5211-1 et L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe funiculaire de Rives,

VU la délibération n°CC001079 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 15 décembre 2020 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021,

VU la délibération n°CC001130 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 janvier 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

VU les délibérations du Budget supplémentaire et des Décisions modificatives qui s'y rapportent, VU la délibération n°CC001829 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 juin 2022 portant approbation du compte de gestion de l'année.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

### Le Conseil Communautaire,

**POUR: 47 CONTRE:-**

ABSTENTION: 5 (Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Jean-Baptiste BAUD, Thomas BARNET et Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

**DELIBERE** sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote, conformément à l'article

L2121-14 CGCT,

DE DONNE acte de la présentation faite du Compte administratif du Budget annexe Funiculaire

de Rives,

**APPROUVE** le Compte administratif 2021 du Budget annexe Funiculaire de Rives,

**FIXE** les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2021 transmis par le

Service de Gestion Comptable de Thonon-les-Bains.

#### **BUDGET ANNEXE FUNICULAIRE**

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	378 484,92		91 467,88	469 952,80
Fonctionnement	33 521,81		6 743,94	40 265,75
Totaux	412 006,73	-	98 211,82	510 218,55

### N°1834

### **COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2021 - Budget PRINCIPAL**

**FINANCES - Service : Finances** Rapporteur: Jean-Claude TERRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311 et L.1612 et suivants,



Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier

Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire



VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget Principal,

VU la délibération n°CC001079 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 15 décembre 2020 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021,

VU la délibération n°CC001124 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 janvier 2022 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

VU les délibérations du Budget supplémentaire et des Décisions modificatives qui s'y rapportent, VU la délibération n°CC001829 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 juin 2022 portant approbation du compte de gestion de l'année.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

THONON

Le Conseil Communautaire,

POUR: 47 CONTRE:-

ABSTENTION: 5 (Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Jean-Baptiste BAUD, Thomas BARNET et Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

DELIBERE sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote, conformément à l'article

L2121-14 du CGCT,

DONNE acte de la présentation faite du Compte administratif du Budget Principal,

APPROUVE le Compte administratif 2021 du Budget Principal,

FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2021 transmis par le

Service de Gestion Comptable de Thonon-les-Bains.

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	- 1369159,39		3 455 462,39	2 086 303,00
Fonctionnement	11 782 308,59	- 2 480 267,21	2 463 923,40	11 765 964,78
Totaux	10 413 149,20	- 2 480 267,21	5 919 385,79	13 852 267,78

### N°1835

### COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2021 - Budget annexe Assainissement

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311 et L.1612 et suivants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe Assainissement,

VU la délibération n°CC001079 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 15 décembre 2020 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021,

VU la délibération n°CC001125 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 janvier 2022 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

VU les délibérations du Budget supplémentaire et des Décisions modificatives qui s'y rapportent, VU la délibération n°CC001829 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 juin 2022 portant approbation du compte de gestion de l'année.



Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier

Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire



Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

POUR: 47 CONTRE:

ABSTENTION: 5 (Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Jean-Baptiste BAUD, Thomas BARNET et Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

DELIBERE sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote, conformément à l'article

L2121-14 du CGCT,

DONNE acte de la présentation faite du Compte administratif du Budget annexe

Assainissement,

APPROUVE le Compte administratif 2021 du Budget annexe Assainissement,

FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2021 transmis par le

Service de Gestion Comptable de Thonon-les-Bains.

#### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	979 683,62		- 26 508,41	953 175,21
Fonctionnement	19 783 936,35		6 556 272,24	26 340 208,59
Totaux	20 763 619,97	-	6 529 763,83	27 293 383,80

### N°1836

### **COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2021 - Budget annexe Eau Potable**

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311 et L.1612 et suivants.

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe Eau potable,

VU la délibération n°CC001079 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 15 décembre 2020 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021,

VU la délibération n°CC001126 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 janvier 2022 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

VU les délibérations du Budget supplémentaire et des Décisions modificatives qui s'y rapportent,

VU la délibération n°CC001829 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 juin 2022 portant approbation du compte de gestion de l'année.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

POUR: 47 CONTRE: -

ABSTENTION: 5 (Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Jean-Baptiste BAUD, Thomas BARNET et Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)



Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier

agglomération Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

**DELIBERE** sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote, conformément à l'article

L2121-14 du CGCT,

THONON

DONNE acte de la présentation faite du Compte administratif du Budget annexe Eau potable

**APPROUVE** le Compte administratif 2021 du Budget annexe Eau potable,

FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2021 transmis par le

Service de Gestion Comptable de Thonon-les-Bains.

#### **BUDGET ANNEXE EAU**

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	- 2 694 609,08		5 660 178,03	2 965 568,95
Fonctionnement	4 648 198,62	- 4 415 437,37	2 182 038,53	2 414 799,78
Totaux	1 953 589,54	- 4 415 437,37	7 842 216,56	5 380 368,73

### N°1837

### **COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2021 - Budget annexe Ordures Ménagères**

**FINANCES - Service : Finances** Rapporteur : Joseph DEAGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311 et L.1612 et

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Ordures ménagères,

VU la délibération n°CC001079 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 15 décembre 2020 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021,

VU la délibération n°CC001127 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 janvier 2022 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

VU les délibérations du Budget supplémentaire et des Décisions modificatives qui s'y rapportent, VU la délibération n°CC001829 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 juin 2022 portant approbation du compte de gestion de l'année.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

**POUR: 47** CONTRE:-

ABSTENTION: 5 (Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Jean-Baptiste BAUD, Thomas BARNET et Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

**DELIBERE** sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote, conformément à l'article

L2121-14 du CGCT,

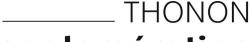
acte de la présentation faite du Compte administratif du Budget annexe Ordures DONNE

Ménagères,

**APPROUVE** le Compte administratif 2021 du Budget annexe Ordures Ménagères,

FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2021 transmis par le

Service de Gestion Comptable de Thonon-les-Bains.



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

### **BUDGET ANNEXE DECHETS ORDURES MENAGERES**

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissem ent (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	- 76 783,52		- 1 683 718,72	- 1 760 502,24
Fonctionnement	8 910 916,55	- 922 576,28	331 030,98	8 319 371,25
Totaux	8 834 133,03	- 922 576,28	- 1352687,74	6 558 869,01

### N°1838

### **COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2021 - Budget Annexe Berges et Rivières**

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Olivier JACQUIER

VU les articles L 5211-1 et L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Berges et Rivières,

VU la délibération n°CC001079 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 15 décembre 2020 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021,

VU la délibération n°CC001131 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 janvier 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

VU les délibérations du Budget supplémentaire et des Décisions modificatives qui s'y rapportent, VU la délibération n°CC001829 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 juin 2022 portant approbation du compte de gestion de l'année.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

### Le Conseil Communautaire,

POUR: 47 CONTRE: -

ABSTENTION: 5 (Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Jean-Baptiste BAUD, Thomas BARNET et Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

DELIBERE sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote, conformément à l'article

L2121-14 CGCT,

DONNE acte de la présentation faite du Compte administratif du Budget annexe Berges et

Rivières,

APPROUVE le Compte administratif 2021 du Budget annexe Berges et Rivières,

FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2021 transmis par le

Service de Gestion Comptable de Thonon-les-Bains.

### **BUDGET ANNEXE BERGES & RIVIERES**

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	940 223,77		110 557,85	1 050 781,62
Fonctionnement	316 728,45		- 30 105,78	286 622,67
Totaux	1 256 952,22	-	80 452,07	1 337 404,29



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

### N°1839

### COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2021 - Budget Annexe MAPA Construction

FINANCES - Service : Finances Rapporteur: Isabelle PLACE-MARCOZ

VU les articles L 5211-1 et L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe MAPA Construction,

VU la délibération n°CC001079 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 15 décembre 2020 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021,

VU la délibération n°CC001132 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 janvier 2022 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

VU les délibérations du Budget supplémentaire et des Décisions modificatives qui s'y rapportent, VU la délibération n°CC001829 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 juin 2022 portant approbation du compte de gestion de l'année.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

### Le Conseil Communautaire,

**POUR: 47 CONTRE:-**

ABSTENTION: 5 (Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Jean-Baptiste BAUD, Thomas BARNET et Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

**DELIBERE** sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote, conformément à l'article

L2121-14 du CGCT,

DONNE acte de la présentation faite du Compte administratif du Budget annexe MAPA

Construction,

**APPROUVE** le Compte administratif 2021 du Budget annexe MAPA Construction,

FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2021 transmis par le

Service de Gestion Comptable de Thonon-les-Bains.

#### **BUDGET ANNEXE MAPA**

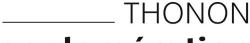
Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	- 71 712,98		- 317 463,50	- 389 176,48
Fonctionnement	259 336,10	- 92 532,98	484 502,50	651 305,62
Totaux	187 623,12	- 92 532,98	167 039,00	262 129,14

#### N°1840

### **COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2021 - Budget Annexe Zones d'Activités Economiques**

**FINANCES - Service : Finances** Rapporteur: Claude MANILLIER

VU les articles L 5211-1 et L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Zones Activités **Economiques** 



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

VU la délibération n°CC001079 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 15 décembre 2020 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021, VU la délibération n°CC001133 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 janvier 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

VU les délibérations du Budget supplémentaire et des Décisions modificatives qui s'y rapportent, VU la délibération n°CC001829 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 juin 2022 portant approbation du compte de gestion de l'année.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

POUR: 47 CONTRE: -

ABSTENTION: 5 (Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Jean-Baptiste BAUD, Thomas BARNET et Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

DELIBERE sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote, conformément à l'article

L2121-14 CGCT,

DONNE acte de la présentation faite du Compte administratif du Budget annexe Zones

Activités Economiques,

APPROUVE le Compte administratif 2021 du Budget annexe Zones Activités Economiques,

FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2021 transmis par le

Service de Gestion Comptable de Thonon-les-Bains.

### **BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	- 5 161 073,04		- 923 133,14	- 6 084 206,18
Fonctionnement				-
Totaux	- 5 161 073,04	-	- 923 133,14	- 6 084 206,18

#### N°1841

### **COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2021 - Budget Annexe Développement économique**

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Claude MANILLIER

VU les articles L 5211-1 et L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Développement économique,

VU la délibération n°CC001079 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 15 décembre 2020 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021,

VU la délibération n°CC001134 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 janvier 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

VU les délibérations du Budget supplémentaire et des Décisions modificatives qui s'y rapportent, VU la délibération n°CC001829 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 juin 2022 portant approbation du compte de gestion de l'année.



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

POUR: 47 CONTRE: -

ABSTENTION: 5 (Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Jean-Baptiste BAUD, Thomas BARNET et Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

DELIBERE sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote, conformément à l'article

L2121-14 CGCT;

DONNE acte de la présentation faite du Compte administratif du Budget annexe

Développement économique,

APPROUVE le Compte administratif 2021 du Budget annexe Développement économique,

FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2021 transmis par le

Service de Gestion Comptable de Thonon-les-Bains.

#### **BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	- 374 421,72		590 880,17	216 458,45
Fonctionnement	447 003,59	- 374 421,72	7 296,83	79 878,70
Totaux	72 581,87	- 374 421,72	598 177,00	296 337,15

### N°1842

### **COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2021 - Budget Annexe Locations Locaux aménagés**

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Claude MANILLIER

VU les articles L 5211-1 et L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe location locaux aménagés, VU la délibération n°CC001079 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 15 décembre 2020 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021,

VU la délibération n°CC001135 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 janvier 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

VU les délibérations du Budget supplémentaire et des Décisions modificatives qui s'y rapportent, VU la délibération n°CC001829 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 juin 2022 portant approbation du compte de gestion de l'année.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

POUR: 47 CONTRE:-

ABSTENTION: 5 (Sophie PARRA D'ANDERT avec pouvoir de Jean-Baptiste BAUD, Thomas BARNET et Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)



Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier

Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

agglomération

DELIBERE sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote, conformément à l'article

L2121-14 CGCT,

THONON

DONNE acte de la présentation faite du Compte administratif du Budget annexe location

locaux aménagés,

APPROUVE le Compte administratif 2021 du Budget annexe location locaux aménagés,

FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2021 transmis par le

Service de Gestion Comptable de Thonon-les-Bains.

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	13 498,76		9 758,94	23 257,70
Fonctionnement	84 240,21		15 024,21	99 264,42
Totaux	97 738,97	-	24 783,15	122 522,12

### N°1843

### **BUDGET PRINCIPAL- Affectation des résultats de l'exercice 2021**

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération CC001565 du Conseil Communautaire du 30 Novembre 2021 relative à la dissolution du budget Transports Scolaires,

VU la délibération CC001566 du Conseil Communautaire du 30 Novembre 2021 relative à la dissolution du budget Mobilité,

VU la délibération CC001567 du Conseil Communautaire du 30 Novembre 2021 relative à la dissolution du budget Funiculaire,

VU les délibérations du Conseil Communautaire du 28 juin 2022 relative au vote des comptes administratifs 2021 des budgets Principal Transports Scolaires Mobilité Funiculaire.

Statuant sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2021, sur la base des résultats apparaissant aux comptes administratifs du budget Principal et des budgets annexes dissous.

Le Conseil Communautaire,

POUR: 52 CONTRE:-

ABSTENTION: 2 (Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

CONSTATE que les comptes administratifs du Budget principal et des budgets annexes dissous

font apparaître des excédents de fonctionnement et des excédents

d'investissement,

AFFECTE les résultats du budget Principal et des budgets annexes dissous comme suit :



Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	- 1369159,39		3 455 462,39	2 086 303,00
Fonctionnement	11 782 308,59	- 2 480 267,21	2 463 923,40	11765964,78
Totaux	10 4 13 1 49, 20	- 2 480 267,21	5 919 385,79	13852267,78

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat antérieur reporté (A)+(AA)9 302 041,38Résultat de l'exercice (B)2 463 923,40Soit un excédent de fonctionnement (C)11 765 964,78

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat antérieur reporté (A)- 1 369 159,39Résultat de l'exercice (B)3 455 462,39Soit un excédent d'investissement (C)2 086 303,00

### **REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)**

Dépenses engagées non mandatées en 2021 1 843 980,26 Recettes engagées non mandatées en 2021 568 017,48

soit un résultat d'investissement (C-D2) 810 340,22
---



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

### **RESTES A REALISER**

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Frais liée à la réalisation des documents d'urbanisme	202	7 020,00 €	
Frais d'études	2031	37 524,00€	
Subvention d'equipements	204	394 311,48 €	
concession et droits similaires	2051	111 525,63 €	
autres batiments publics	21318	120 000,00€	
installations générales et techniques	21531	14 547,60 €	
autres immobilisations corporelles	2182	50 635,14 €	
matériels bureau et informatique	2183	88 868,58 €	
autres immobilisations corporelles	2188	6 936,10 €	
agencements	2312	113 357,34€	
Construction	2313	618 478,64 €	
installations matériels et outillages techniques	2315	280 775,75 €	
Département	1323		121 542,00€
Région	1322		204 000,00€
feder	1327		43 800,00€
CNR	1328		61 180,00€
Département	1313		30 000,00€
Communes	13141		34 184,00€
autres fonds	1338		73 311,48€
		1 843 980,26 €	568 017,48

### **BUDGET ANNEXE MOBILITE**

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	918 646,73		- 267 342,99	651 303,74
Fonctionnement	1,36		201 503,70	201 505,06
Totaux	918 648,09	-	- 65 839,29	852 808,80

### **BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES**

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	278 909,79		65 380,50	344 290,29
Fonctionnement	139 003,97		184 248,56	323 252,53
Totaux	417 913,76	-	249 629,06	667 542,82



Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

### **BUDGET ANNEXE FUNICULAIRE**

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	378 484,92		91 467,88	469 952,80
Fonctionnement	33 521,81		6 743,94	40 265,75
Totaux	412 006,73	-	98 211,82	510 218,55

**PROPOSE** 

au Conseil Communautaire d'affecter au budget principal le résultat de fonctionnement (ou d'exploitation) de l'exercice 2021 ainsi que celui des trois budgets annexes dissous comme suit :

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS		
Libellé	Article	Recettes
Excédent d'investissement (C)	001	3 551 849,83 €
dont excédent principal		2 086 303,00 €
dont excédent funiculaire		469 952,80 €
dont excédent mobilité		651 303,74 €
dont excédent transport scolaire		344 290,29 €
Autres réserves	1068	
Excédent de fonctionnement (D)	002	12 330 988,12
dont excédent principal		11 765 964,78 €
dont excédent funiculaire		40 265,75 €
dont excédent mobilité		201 505,06 €
dont excédent transport scolaire		323 252,53 €

### N°1844

AP/CP10 - Sécurisation Arrêt de bus Budget Principal 2022

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Cyril DEMOLIS

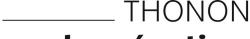
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9 ;

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14,

VU la délibération n°CC000633 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,

VU la délibération n°CC001672 du Conseil communautaire du 22 février 2022 portant débat sur les orientations budgétaires 2022 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement,

VU la délibération n° CC001809 du Conseil Communautaire du 31 mai 2022 portant adoption du plan pluriannuel de sécurisation des arrêts de bus.



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

CONSIDERANT que les travaux de sécurisation des arrêts de bus justifient la création d'une autorisation de programme du fait des sommes importantes mises en jeu, de la nécessité de renforcer la visibilité financière des crédits affectés à cette opération et la pluri annualité de cette dernière, CONSIDERANT les éléments de programmation connus pour déterminer le montant du programme.

### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CREE l'Autorisation de Programme n° **AP10 sécurisation arrêt bus** pour un montant de

5 893 000 € TTC,

APPROUVE la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-

dessous:

Dépenses	2022	2023	2024	2025	2026	2027
5 893 000,00€	880 000,00€	864 000,00€	855 000,00€	791 000,00€	823 000,00€	1 680 000,00€

**PRECISE** 

que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget principal 2022 et seront prévus sur les budgets des exercices respectifs.

### N°1845

### **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 – Budget Principal**

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération CC001727 du conseil communautaire du 29 mars 2022 relative au vote du budget primitif 2022du budget Principal,

VU la délibération CC001834 du conseil communautaire du 28 juin 2022 relative au vote du compte administratif 2021,

VU la délibération CC001843 du conseil communautaire du 28 juin 2022 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021.

### Le Conseil Communautaire,

POUR: 52 CONTRE:-

ABSTENTION: 2 (Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

ADOPTE un projet de budget supplémentaire Principal 2022 équilibré en recettes et en

dépenses :

13 441 804.12 Euros en fonctionnement et 4 119 867.31 Euros en investissement.



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Mt Voté BS CP
011 - Charges à caractère général	2 174 305,24 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	- €
014 - Atténuations de produits	500 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	958 944,63 €
66 -charges financières	7 014,25 €
67 - Charges exceptionnelles	225 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	8 888 940,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	687 600,00 €
022 - Dépenses imprévues	- €
	13 441 804,12 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Mt Voté BS CP
70 produits services domaines et ventes diverses	825 103,00 €
73 - Impôts et taxes	- 179 246,00 €
74 - Dotations et participations	259 959,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	205 000,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	12 330 988,12 €
	13 441 804,12 €

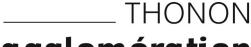
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
20 - Immobilisations incorporelles	225 500,00 €	156 069,63 €
204 - Subventions d'équipement versées	37 250,00 €	394 311,48 €
21 - Immobilisations corporelles	752 170,60 €	280 987,42 €
23 - Immobilisations en cours	1 055 966,45 €	1 012 611,73 €
27- Autres immobilisations financières		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	205 000,00 €	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €
	2 275 887,05 €	1 843 980,26 €
		4 119 867,31 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €
13 - Subventions d'investissement	- €	568 017,48 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- 9 576 540,00 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	687 600,00 €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	8 888 940,00 €	- €
001 solde d exécution reporté	3 551 849,83 €	
	3 551 849,83 €	568 017,48 €
		4 119 867,31 €

### N°1846

### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT- Affectation des résultats de l'exercice 2021**

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Serge BEL

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2022 relative au vote des comptes administratifs 2021.

Statuant sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2021, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe Assainissement.

Le Conseil Communautaire,

POUR: 52 CONTRE:-

ABSTENTION: 2 (Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement et un

excédent d'investissement,

AFFECTE les résultats du budget annexe Assainissement comme suit :

#### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	979 683,62		- 26 508,41	953 175,21
Fonctionnement	19 783 936,35		6 556 272,24	26 340 208,59
Totaux	20 763 619,97	-	6 529 763,83	27 293 383,80

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat antérieur reporté (A)+(AA) 19 783 936,35 Résultat de l'exercice (B) 6 556 272,24 Soit un excédent de fonctionnement (C) 26 340 208,59

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté (A)979 683,62Résultat de l'exercice (B)-26 508,41Soit un excédent d'investissement (D)953 175,21

### REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)

Dépenses engagées non mandatées en 2021 1 999 167,07
Recettes engagées non mandatées en 2021 766 170,00

soit un besoin de financement d'investissement (D-D2)	-	279 821,86
---	---	------------





Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

### PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
excédent d'investissement (D)	001		953 175,21
Autres réserves	1068		279 170,00
Excédent de fonctionnement (C)	002		26 340 208,59

### **RESTES A REALISER**

Libellé	Article	Dépenses (HT)	Recettes
Frais d'études	2031	62 337,06	
Concessions et droits assimilés	2051	21 195,00	
Bâtiments d'exploitation	21311	1 254,00	
Services d'assainissement	21562	8 786,00	
Matériel de transport	2182	58 174,48	
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	4 983,90	
Installation matériel et outillage tech.	2315	1 842 436,63	
Subv. Équipt Agence de l'Eau	13111	=	292 087,00
Autres Subv. Équipt Etat	13118	=	35 280,00
Subv. Équipt Départements	1313	=	438 803,00
		1 999 167,07	766 170,00

### N°1847

### **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022- Budget Annexe Assainissement**

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Serge BEL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération CC001729 du conseil communautaire du 29 mars 2022 relative au vote du budget primitif 2022 du budget annexe Assainissement,

VU la délibération CC001835 du conseil communautaire du 28 juin 2022 relative au vote du compte administratif 2021,

VU la délibération CC001846 du conseil communautaire du 28 juin 2022 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021.

Le Conseil Communautaire,

POUR: 52 CONTRE:-

ABSTENTION: 2 (Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

ADOPTE un projet de budget supplémentaire annexe Assainissement 2022 équilibré en

recettes et en dépenses :

26 060 386,73 Euros en fonctionnement et 14 519 539,80 Euros en investissement.



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Mt Voté BS CP
011 - Charges à caractère général	6 855 397,38 €
012 - Charges de personnel	244 566,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 500 000,00 €
66 -charges financières	301 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500 000,00 €
68 - Dotation aux provisions et dépréciations	200 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	15 458 923,35 €
TOTAL	26 060 386,73 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Mt Voté BS CP
002 - Résultat de fonctionnement reporté	26 060 386,73 €
TOTAL	26 060 386,73 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
20 - Immobilisations incorporelles	- 30 000,00 €	83 532,06 €
21 - Immobilisations corporelles	28 000,00 €	73 198,38 €
23 - Immobilisations en cours	12 522 373,73 €	1 842 436,63 €
TOTAL	12 520 373,73 €	1 999 167,07 €
	BS+RAR	14 519 540,80 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
10 - Dotations, fonds divers et réserves	279 821,86 €	- €
13 - Subventions d'investissement	- 18 753,00 €	766 170,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- 3 919 796,62 €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	15 458 923,35 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000 000,00 €	
001 solde d exécution reporté	953 175,21 €	
TOTAL	13 753 370,80 €	766 170,00 €
	BS+RAR	14 519 540,80 €

### N°1848

### **BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - Affectation des résultats de l'exercice 2021**

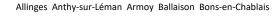
FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Serge BEL

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2022 relative au vote des comptes administratifs 2021.

VU l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie eau potable du 14 juin 2022,

Statuant sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2021, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe Eau potable.





Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Le Conseil Communautaire,

**POUR: 52 CONTRE:** 

ABSTENTION: 2 (Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement et un CONSTATE

excédent d'investissement,

**AFFECTE** les résultats du budget annexe Eau potable comme suit :

#### **BUDGET ANNEXE EAU**

Section	Résultat de clôture 2020	part affectée à l'investissement	(+) résultats 2021	(=) résultat de clôture 2021
	(A)	(AA)	(B)	(C)
Investissement	- 2 694 609,08		5 660 178,03	2 965 568,95
Fonctionnement	4 648 198,62	- 4 415 437,37	2 182 038,53	2 414 799,78
Totaux	1 953 589,54	- 4 415 437,37	7 842 216,56	5 380 368,73

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat antérieur reporté (A) 232 761,25 Résultat de l'exercice (B) 2 182 038,53 Soit un excédent de fonctionnement (C) 2 414 799,78

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat antérieur reporté (A) - 2694609,08 Résultat de l'exercice (B) 5 660 178,03 2 965 568,95 Soit un excédent d'investissement (D)

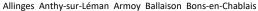
### REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)

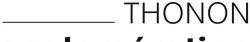
Dépenses engagées non mandatées en 2021 849 486,65 799 957.00 Recettes engagées non mandatées en 2021

soit un excédent d'investissement (D-D2)	2 916 039,30
--	--------------

### PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Service	Dépenses	Recettes
excédent d'investissement (D)	001	<u> </u>	Берепзез	2 965 568,95
Autres réserves	1068			
Excédent de fonctionnement (C)	002			2 414 799,78





Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

### **RESTES A REALISER**

Libellé	Article	Dépenses (HT)	Recettes
Frais d'études	2031	39 145,00	
Concessions et droits assimilés	2051	59 352,00	
Service de distribution d'eau	21561	5 449,00	
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	24 439,30	
Mobilier	2184	4 143,78	
Constructions	2313	15 894,53	
Installation matériel et outillage technique	2315	701 063,04	
Subv. Équipt Agence de l'eau	13111		546 068,00
Subv. Équipt Départements	1313		253 889,00
		849 486,65	799 957,00

### N°1849

### **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022- Budget Annexe Eau Potable**

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Serge BEL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération CC001728 du conseil communautaire du 29/03/2022 relative au vote du budget primitif 2022du budget annexe Eau potable,

VU l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie eau potable du 14 juin 2022,

VU la délibération CC001836 du conseil communautaire du 28 juin 2022 relative au vote du compte administratif 2021,

VU la délibération CC001848 du conseil communautaire du 28 juin 2022 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021.

Le Conseil Communautaire,

POUR: 52 CONTRE:-

ABSTENTION: 2 (Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

ADOPTE un projet de budget supplémentaire annexe Eau potable 2022 équilibré en recettes

et en dépenses :

2 638 287,78 Euros en fonctionnement et 1 921 374,85 Euros en investissement.

Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Mt Voté BS CP
011 - Charges à caractère général	758 874,47 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	333 002,00 €
014 - Atténuations de produits	250 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	30 000,00 €
66 -charges financières	54 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500 206,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	712 205,31 €
TOTAL	2 638 287,78 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Mt Voté BS CP
70 produits services domaines et ventes diverses	182 920,00 €
74 - Dotations, participations	39 976,00 €
77 - Autres produits exceptionnels	592,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 414 799,78 €
TOTAL	2 638 287,78 €

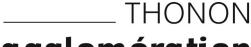
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 000,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	98 497,00 €
21 - Immobilisations corporelles	152 163,00 €	34 032,08 €
23 - Immobilisations en cours	789 725,20 €	716 957,57 €
041 - Opérations patrimoniales	95 000,00 €	
TOTAL	1 071 888,20 €	849 486,65 €
	BS+RAR	1 921 374,85 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
13 - Subventions d'investissement	51 504,00 €	799 957,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- 2 702 860,41 €	- €
041 - Opérations patrimoniales	95 000,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	712 205,31 €	- €
001 solde d exécution reporté	2 965 568,95 €	
TOTAL	1 121 417,85 €	799 957,00 €
	BS+RAR	1 921 374,85 €

### N°1850

### **BUDGET ANNEXE DECHETS ORDURES MENAGERES- Affectation des résultats de l'exercice 2021**

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Joseph DEAGE

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2022 relative au vote des comptes administratifs 2021.

Statuant sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2021, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe Déchets Ordures Ménagères.

### Le Conseil Communautaire,

POUR: 52 CONTRE:-

ABSTENTION: 2 (Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement et un

excédent d'investissement,

AFFECTE les résultats du budget annexe Déchets Ordures Ménagères comme suit :

#### **BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES**

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	- 76 783,52		- 1 683 718,72	- 1760502,24
Fonctionnement	8 910 916,55	- 922 576,28	331 030,98	8 319 371,25
Totaux	8 834 133,03	- 922 576,28	- 1 352 687,74	6 558 869,01

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat antérieur reporté (A)+(AA) 7 988 340,27
Résultat de l'exercice (B) 331 030,98
Soit un excédent de fonctionnement (C) 8 319 371,25

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat antérieur reporté (A) - 76 783,52
Résultat de l'exercice (B) - 1 683 718,72
Soit un déficit d'investissement (C) - 1 760 502,24

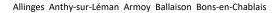
### REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)

Dépenses engagées non mandatées en 2021 283 633,07 Recettes engagées non mandatées en 2021

Besoin de financement d'investissement (C-D2) - 2 044 135,31

### PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Déficit d'investissement (D-D2)	001	- 1760502,24	
Autres réserves	1068		2 044 135,31
Excédent de fonctionnement (C)	002		6 275 235,94



Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier

Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

### agglomération

\_ THONON

RESTES A REALISER			
Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Autres installations, matériels et outillages techniques	2158	35 282,10	
Matériels de transports	2182	128 066,42	
Matériels de bureau et informatique	2183	16 961,95	
Autres immobilisations corporelles	2188	1 459,68	
Agencement et aménagement de terrains	2312	23 295,10	
Constructions	2313	48 500,38	
Installations matériels et outillages technique	2315	30 067,44	
		283 633,07	

### N°1851

### **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 – Budget Annexe Déchets Ordures Ménagères**

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Joseph DEAGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération CC001730 du conseil communautaire du 29 mars 2022 relative au vote du budget primitif 2022du budget annexe Déchets Ordures Ménagères,

VU la délibération CC001837 du conseil communautaire du 28 juin 2022 relative au vote du compte administratif 2021,

VU la délibération CC001850 du conseil communautaire du 28 juin 2022 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021.

### Le Conseil Communautaire,

POUR: 52 CONTRE:-

ABSTENTION: 2 (Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

ADOPTE un projet de budget supplémentaire annexe Déchets Ordures Ménagères 2022

équilibré en recettes et en dépenses :

6 310 073.94 Euros en fonctionnement et 4 394 988.31 Euros en investissement.



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex

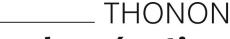
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier

Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Montant voté BS
011 - Charges à caractère général	1 191 660,00€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	176 115,00€
014 - Atténuations de produits	- €
022-Dépenses imprévues	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	267 100,00€
65 - Autres charges de gestion courante	1471095,94€
66 - Charges financières	2 000,00€
67 - Charges exceptionnelles	100 000,00€
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaire	- €
023 - Virement à la section d'investissement	3 102 103,00€
	6 310 073,94€

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Montant voté BS
013- Atténuations de charges	3 000,00€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
002- resultat de fonctionnement reporté	6 275 235,94€
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €
73-impôt et taxes	17 638,00€
74- dotations et participations	- €
75 - Autres produits de gestion courante	- €
77- produits exceptionnels	14 200,00€
	6 310 073,94€



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BUDGET SUP 2022	REPORT
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€	- €
041 - Opérations patrimoniales	0,00€	- €
10 - dotations, fonds divers et réserves	338 058,00 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00€	- €
204-subventions equipements versés	0,00€	- €
21 - Immobilisations corporelles	1 045 600,00€	181 770,15 €
23 - Immobilisations en cours	965 195,00€	101 862,92 €
001 - solde d'execution de la section d'investissement reporté	1 760 502,24 €	- €
	4 111 355,24 €	283 633,07 €
		4 394 988,31 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BUDGET SUP 2022	REPORT
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	267 100,00 €	0
021 - Virement de la section d'exploitation	3 102 103,00 €	0
041 - Opérations patrimoniales	0,00€	0
10 - dotations, fonds divers et réserves	2 044 135,31 €	0
13 - Subventions d'investissement	133 000,00 €	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	-1 503 621,00 €	0
21- Immobilisations corporelles	352 271,00 €	0
23- Immobilisations en cours	0,00€	0
27 - autres immobilisations financières	0,00€	0
	4 394 988,31 €	0,00€
		4 394 988,31€

#### N°1852

### BUDGET ANNEXE BERGES ET RIVIERES - Affectation des résultats de l'exercice 2021

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Olivier JACQUIER

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2022 relative au vote des comptes administratifs 2021.

Statuant sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2021, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe Berges et Rivières.

### Le Conseil Communautaire,

POUR: 52 CONTRE:-

ABSTENTION: 2 (Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement et un

excédent d'investissement,

AFFECTE les résultats du budget annexe Berges et Rivières comme suit :



Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

### **BUDGET ANNEXE BERGES & RIVIERES**

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	940 223,77		110 557,85	1 050 781,62
Fonctionnement	316 728,45		- 30 105,78	286 622,67
Totaux	1 256 952,22	-	80 452,07	1 337 404,29

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat antérieur reporté (A)+(AA) 316 728,45
Résultat de l'exercice (B) - 30 105,78
Soit un excédent de fonctionnement (C) 286 622,67

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté (A)940 223,77Résultat de l'exercice (B)110 557,85Soit un excédent d'investissement (D)1 050 781,62

### REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)

Dépenses engagées non mandatées en 2021 300 982,31 Recettes engagées non mandatées en 2021 420 730,34

soit un excédent d'investissement (D-D2) 1 170 529,65

### PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Excédent d'investissement (D-D2)	001		1 050 781,62
Excédent de fonctionnement (C)	002		286 622,67

### **RESTES A REALISER**

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Subv. transf. Départements	1313		335 804,74
	1318		84 925,60
Frais d'études	2031	30 624,00	
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	1 994,40	
Agencement et aménagement de terrains	2312	130 573,91	
Installations matériel et outillage techniques	2315	137 790,00	
		300 982,31	420 730,34

#### N°1853

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022- Budget Annexe Berges et Rivières** 

**FINANCES - Service : Finances** 



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Rapporteur: Olivier JACQUIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération CC001731 du conseil communautaire du 29 mars 2022 relative au vote du budget primitif 2022 du budget annexe Berges et Rivières,

VU la délibération CC001838 du conseil communautaire du 28 juin 2022 relative au vote du compte administratif 2021,

VU la délibération CC001852 du conseil communautaire du 28 juin 2022 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2021.

Le Conseil Communautaire,

POUR: 52 CONTRE:-

ABSTENTION: 2 (Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

ADOPTE un projet de budget supplémentaire annexe Berges et Rivières 2022 équilibré en

recettes et en dépenses :

350 672.00 Euros en fonctionnement et 715 000.00 Euros en investissement.

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
011 - Charges à caractère général	148 204,47 €	- €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	25 135,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	16 000,00 €	- €
66 - Charges financières	- 667,47 €	- €
67 - Charges exceptionnelles	162 000,00 €	- €
TOTAL	350 672,00 €	- €

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
002 - Résultat de fonctionnement reporté	286 622,67 €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	64 049,33 €	- €
TOTAL	350 672,00 €	- €

Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
20 - Immobilisations incorporelles	17 217,69 €	30 624,00 €
21 - Immobilisations corporelles	171 800,00 €	1 994,40 €
23 - Immobilisations en cours	225 000,00 €	268 363,91 €
TOTAL	414 017,69 €	300 982,31 €
		715 000,00 €

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 050 781,62 €	- €
13 - Subventions d'investissement	- 21 811,96 €	420 730,34 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- 734 700,00 €	- €
TOTAL	294 269,66 €	420 730,34 €
		715 000,00 €

### N°1854

### BUDGET ANNEXE MAPA CONSTRUCTION- Affectation des résultats de l'exercice 2021

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Isabelle PLACE-MARCOZ

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2022 relative au vote des comptes administratifs 2021.

Statuant sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2021, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe Mapa Construction.

Le Conseil Communautaire,

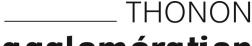
POUR: 52 CONTRE:-

ABSTENTION: 2 (Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, et un

déficit d'investissement,

AFFECTE les résultats du budget annexe Mapa Construction comme suit :



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

#### **BUDGET ANNEXE MAPA**

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	- 71 712,98		- 317 463,50	- 389 176,48
Fonctionnement	259 336,10	- 92 532,98	484 502,50	651 305,62
Totaux	187 623,12	- 92 532,98	167 039,00	262 129,14

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté (A)+(AA) 166 803,12 Résultat de l'exercice (B) 484 502,50 Soit un excédent de fonctionnement (C) 651 305,62

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté (A) 71 712,98 Résultat de l'exercice (B) 317 463,50 Soit un déficit d'investissement (D) 389 176,48

### REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)

Dépenses engagées non mandatées en 2021 1512,91 Recettes engagées non mandatées en 2021

soit un besoin de financement d'investissement	-	390 689,39

### PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Déficit d'investissement (D)	001	389 176,48	
Autres réserves	1068		390 689,39
Excédent de fonctionnement (C)	002		260 616,23

#### **RESTES A REALISER**

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Construction	2313	1 512,91	
		1 512,91	-

### N°1855

### **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 – Budget Annexe MAPA Construction**

**FINANCES - Service : Finances** Rapporteur : Isabelle PLACE-MARCOZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants.

VU la délibération CC001735 du conseil communautaire du 29 mars 2022 relative au vote du budget primitif 2022 du budget annexe MAPA Construction,

VU la délibération CC001839 du conseil communautaire du 28 juin 2022 relative au vote du compte administratif 2021,

VU la délibération CC001854 du conseil communautaire du 28 juin 2022 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021.



Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier

Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

## agglomération

Le Conseil Communautaire,

 $\_$  THONON

POUR: 52 CONTRE:-

ABSTENTION: 2 (Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

**ADOPTE** 

un projet de budget supplémentaire annexe MAPA Construction 2022 équilibré en

recettes et en dépenses :

### 260 616.23 Euros en fonctionnement et 465 355.86 Euros en investissement.

#### **DEPENSES DE FONCTIONNENT**

Chapitre	Libellé	Mt Proposé	MT Reporté
011	Charges à caractère général	35 616,23	0,00
023 Virement à la section d'investissement		225 000,00	0,00
		260 616,23	0,00

### **RECETTES DE FONCTIONNENT**

Chapitre	Chapitre par nature	Mt Proposé	MT Reporté
002	Résultat de fonctionnement reporté	260 616,23	0,00
		260 616,23	0,00

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

		465 355,86	
		463 842,95	1 512,91
23	Immobilisations en cours	36 000,00	1 512,91
21	Immobilisations corporelles	38 666,47	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	389 176,48	0,00
Chapitre	Chapitre par nature	Mt Proposé	MT Reporté

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

		465 355,86	
16	Emprunts et dettes assimilées	- 150 333,53	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	390 689,39	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	225 000,00	0,00
Chapitre	Chapitre par nature	Mt Proposé	MT Reporté

### N°1856

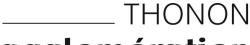
### **BUDGET MAPA CONSTRUCTION - Provisions 2022**

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Isabelle PLACE-MARCOZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R2321-2 et R2321-3, VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération n°2017-131 du 28 mars 2017 relative au régime des provisions pratiqué par la communauté d'agglomération,

VU la délibération n°CC001735 du 29 Mars 2022 relative au vote du budget primitif MAPA 2022,



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

CONSIDERANT l'obligation de constituer des provisions pour travaux concernant le bâtiment les « Erables» à Veigy-Foncenex,

CONSIDERANT que cette provision est relative à l'application des clauses du contrat réactualisé à la fin de l'exercice 2019.

Le Conseil Communautaire,

POUR: 52 CONTRE:-

ABSTENTION: 2 (Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

DECIDE de constituer une provision d'un montant de 64 663 € sur l'exercice 2022. Ces

crédits ont été inscrits lors du vote du budget 2022 aux articles 6815 en

dépenses de fonctionnement et 15722 en recettes d'investissement.

### N°1857

### BUDGET ANNEXE ZONES <u>D'ACTIVITES ECONOMIQUES</u> - Affectation des résultats de l'exercice 2021

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Claude MANILLIER

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2022 relative au vote des comptes administratifs 2021.

Statuant sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2021, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe Zones Activités Economiques

Le Conseil Communautaire,

POUR: 52 CONTRE:-

ABSTENTION: 2 (Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître fait apparaître un déficit

d'investissement,

AFFECTE les résultats du budget annexe Zones Activités Economiques comme suit :

### **BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	- 5 161 073,04		- 923 133,14	- 6 084 206,18
Fonctionnement				-
Totaux	- 5 161 073,04	-	- 923 133,14	- 6 084 206,18



Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais

Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex

Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier

Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat antérieur reporté (A)+(AA)

Résultat de l'exercice (B)

Soit un excédent de fonctionnement (C)

-

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté (A) - 5 161 073,04
Résultat de l'exercice (B) - 923 133,14
Soit un déficit d'investissement (D) - 6 084 206,18

### REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)

Dépenses engagées non mandatées en 2021 Recettes engagées non mandatées en 2021

soit un déficit d'investissement (D-D2)

6 084 206,18

### REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)

PAS DE RESTES A REALISER SUR BUDGET ZONES

#### PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Déficit d'investissement (D)	001	- 6 084 206,18	

### N°1858

### **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 – Budget Annexe Zones d'Activités Economiques**

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Claude MANILLIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération CC001732 du conseil communautaire du 29 mars 2022 relative au vote du budget primitif 2022 du budget annexe Zones d'Activités Economiques,

VU la délibération CC001840 du conseil communautaire du 28 juin 2022 relative au vote du compte administratif 2021,

VU la délibération CC001857 du conseil communautaire du 28 juin 2022 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021.

Le Conseil Communautaire,

POUR: 52 CONTRE:-

ABSTENTION: 2 (Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

ADOPTE un projet de budget supplémentaire annexe « Zones d'Activités Economiques »

2022 équilibré en section de fonctionnement à 1 000 400.00 €.

La section d'investissement présente un déséquilibre de - 763 445.00 € :

Total dépenses d'investissement : 7 084 406.18 Euros Total recettes d'investissement : 6 320 961.18 Euros



Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais

Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex

Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier

Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
011 - Charges à caractère général	1 000 000,00 €	
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	200,00€	
66 - Charges financières	200,00 €	
TOTAL	1 000 400,00 €	- €

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000 200,00 €	
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	200,00 €	
TOTAL	1 000 400,00 €	- €

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 084 206,18 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000 200,00 €	
TOTAL	7 084 406,18 €	- €

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 320 961,18 €	- €
TOTAL	6 320 961,18 €	- €

#### N°1859

#### BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- Affectation des résultats de l'exercice 2021

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Claude MANILLIER

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2022 relative au vote des comptes administratifs 2021.

Statuant sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2021, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe Développement Economique.

Le Conseil Communautaire,

POUR: 52 CONTRE:-

ABSTENTION: 2 (Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement et un

excédent d'investissement,



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

**AFFECTE** 

les résultats du budget annexe Développement Economique comme suit :

#### **BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	- 374 421,72		590 880,17	216 458,45
Fonctionnement	447 003,59	- 374 421,72	7 296,83	79 878,70
Totaux	72 581,87	- 374 421,72	598 177,00	296 337,15

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté (A)+(AA)72 581,87Résultat de l'exercice (B)7 296,83Soit un excédent de fonctionnement (C)79 878,70

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat antérieur reporté (A) - 374 421,72
Résultat de l'exercice (B) 590 880,17
Soit un excédent d'investissement (D) 216 458,45

#### REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)

Dépenses engagées non mandatées en 2021 30 689,50 Recettes engagées non mandatées en 2021 189 421,43

soit un excédent d'investissement	375 190,38

#### PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Service	Dépenses	Recettes
Excédent d'investissement (D)	001			216 458,45
Autres réserves	1068			
Excédent de fonctionnement (C)	002			79 878,70

#### RESTES A REALISER

Libellé	Article	Service	Dépenses (HT)	Recettes
Installat°, matériel et outillage techniques	2315	Patrimoine	28 431,70	
		Système d'info		
Matériel de bureau et informatique	2183	matériel	2 257,80	
Subv d'équipement transferable	1312	DEV.ECO		189 421,43
			30 689,50	189 421,43

#### N°1860

#### BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 – Budget Annexe Développement Economique

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Claude MANILLIER



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération CC001733 du conseil communautaire du 29 mars 2022 relative au vote du budget primitif 2022 du budget annexe Développement Economique,

VU la délibération CC001841 du conseil communautaire du 28 juin 2022 relative au vote du compte administratif 2021,

VU la délibération CC001859 du conseil communautaire du 28 juin 2022 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021.

Le Conseil Communautaire,

POUR: 52 CONTRE:-

ABSTENTION: 2 (Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

ADOPTE un projet de budget supplémentaire annexe Développement Economique 2022

équilibré en recettes et en dépenses :

62 900.00 Euros en fonctionnement et

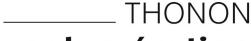
- 30 720.00 Euros en investissement.

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
011 - Charges à caractère général	42 500,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	15 373,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	21,88€	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 005,12 €	
TOTAL	62 900,00 €	- €

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
75 - Autres produits de gestion courante	- 39 509,70 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	79 878,70 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 531,00 €	
TOTAL	62 900,00 €	- €



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
20 - Immobilisation incorporelles	100 000,00 €	- €
21 - Immobilisations corporelles	- 305 000,00 €	2 257,80 €
23 - Immobilisations en cours	121 059,50 €	28 431,70 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 531,00 €	
TOTAL	- 61 409,50 €	30 689,50 €
	- 30 720,00 €	

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
001 - Solde d'exécution de la setion d'investissement reporté	216 458,45 €	
13 - Subventions d'investissement		189 421,43 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- 441 605,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 005,12 €	
TOTAL	- 220 141,43 €	189 421,43 €
	- 30 720,00 €	

#### N°1861

#### **BUDGET ANNEXE LOCATION LOCAUX AMENAGES- Affectation des résultats de l'exercice 2021**

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Claude MANILLIER

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2022 relative au vote des comptes administratifs 2021.

Statuant sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2021, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe Location Locaux Aménagés.

Le Conseil Communautaire,

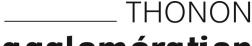
POUR: 52 CONTRE:-

ABSTENTION: 2 (Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement et un

excédent d'investissement,

AFFECTE les résultats du budget annexe Location Locaux Aménagés comme suit :



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

#### **BUDGET ANNEXE LOCATIONS LOCAUX AMENAGES**

Section	Résultat de clôture 2020 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2021 (B)	(=) résultat de clôture 2021 (C)
Investissement	13 498,76		9 758,94	23 257,70
Fonctionnement	84 240,21		15 024,21	99 264,42
Totaux	97 738,97	-	24 783,15	122 522,12

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté (A)+(AA) 84 240,21 Résultat de l'exercice (B) 15 024,21 Soit un excédent de fonctionnement (C) 99 264,42

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté (A) 13 498,76 Résultat de l'exercice (B) 9 758,94 Soit un excédent d'investissement (D) 23 257,70

#### REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)

Dépenses engagées non mandatées en 2021 Recettes engagées non mandatées en 2021

soit un excédent d'investissement (D-D2)	23 257,70
--	-----------

#### PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Excédent d'investissement (D)	001		23 257,70
Excédent de fonctionnement (C)	002		99 264,42

Absence de reste à réaliser

#### N°1862

#### **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022- Budget Annexe Location Locaux Aménagés**

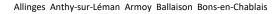
**FINANCES - Service : Finances** Rapporteur: Claude MANILLIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants.

VU la délibération CC001734 du conseil communautaire du 29 mars 2022 relative au vote du budget primitif 2022 du budget annexe Location Locaux Aménagés,

VU la délibération CC001842 du conseil communautaire du 28 juin 2022 relative au vote du compte administratif 2021,

VU la délibération CC001861 du conseil communautaire du 28 juin 2022 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021.



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex

Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier

Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

## agglomération

Le Conseil Communautaire,

\_\_ THONON

POUR: 52 CONTRE:-

ABSTENTION: 2 (Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER)

**ADOPTE** 

un projet de budget supplémentaire annexe Location Locaux Aménagés 2022 équilibré en recettes et en dépenses :

89 264.42 Euros en fonctionnement et 23 257.70 Euros en investissement.

#### **DEPENSES DE FONCTIONNENT**

Chapitre	Libellé	Mt Propos
011	Charges à caractère général	89 264,42
		89 264,42

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Mt Proposé
002	Résultat d'exploitation reporté	99 264,42
75	Autres produits de gestion courante	- 10 000,00
		89 264,42

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	Mt Proposé
21	Immobilisations corporelles	10 000,00
23	Immobilisations en cours	13 257,70
		23 257,70

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Mt Proposé
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	23 257,70
		23 257,70

#### N°1863

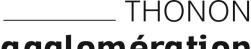
#### BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022- Budget Annexe Transport à la demande

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Cyril DEMOLIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération CC001737 du conseil communautaire du 29 mars 2022 relative au vote du budget primitif 2022 du budget annexe Transport à la demande,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

**ADOPTE** 

un projet de budget supplémentaire annexe Transport à la demande 2022 équilibré en recettes et en dépenses :

#### 25 000 Euros en fonctionnement et 0 Euros en investissement.

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
011 - Charges à caractère général	25 000,00 €	
TOTAL	25 000,00 €	- €

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
77 - Produits exceptionnels	25 000,00 €	
TOTAL	25 000,00 €	- €

#### N°1864

#### **BUDGET TAD - Subvention exceptionnelle**

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Cyril DEMOLIS

VU le code général des collectivités territoriales, et plus spécialement les articles L2224-1 et L2224-2, VU la délibération CC001568 du 30 novembre 2021 relative à la création du budget annexe « Transport à la demande « au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

VU la délibération CC001672 du Conseil Communautaire du 22 février 2022 concernant la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2022.

VU la délibération CC001737 du Conseil Communautaire du 29 mars 2022 relative au vote du budget primitif du budget annexe « Transport à la demande »

VU la délibération CC001863 du Conseil Communautaire du 28 juin 2022 relative au vote du budget supplémentaire du budget annexe « Transport à la demande ».

CONSIDERANT que le coût de la gestion du service « Transport à la Demande » fait l'objet d'un budget autonome et ne peut s'équilibrer sans l'apport d'une subvention du budget principal, ses recettes ne permettent pas d'équilibrer la section de fonctionnement,

CONSIDERANT au regard de ce qui précède qu'il convient d'équilibrer le budget annexe « Transport à la Demande » pour l'exercice 2022, à hauteur de 25 000 €,

CONSIDERANT que ces subventions octroyées aux services publics industriels et commerciaux en matière de services de transport constituent des subventions exceptionnelles qui doivent être comptabilisées au compte 6748 du budget principal.

#### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

VERSE une subvention d'équilibre supplémentaire du budget « Principal » au budget

annexe « Transport à la Demande » à hauteur de 25 000 €,

AUTORISE M. le Président à procéder aux écritures correspondantes, les crédits nécessaires

étant inscrits au budget supplémentaire du budget principal à l'article 6748 « Autres subventions exceptionnelles », et à l'article 774 « subventions

exceptionnelles » du budget supplémentaire du budget annexe « Transport à la

Demande ».

#### N°1865

PAF - Validation de la convention cadre

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET STRATEGIE FONCIERE - Service : Habitat - Transition Energétique

**Rapporteur: Christophe SONGEON** 

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°DEL2016-142 du Conseil Communautaire de la communauté de commune de Bas-Chablais du 23 juin 2016, validant le Plan d'action Foncière,

VU la délibération n°CCM000858 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 18 juin 2020, approuvant le PLH 2020-2026,

VU la délibération n° CC001162 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 23 février 2021, portant sur la prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-déplacement (PLUIHD) de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT la présentation de la démarche à la Conférence Intercommunales des Maires du 1<sup>er</sup> décembre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable sur le projet de convention du bureau communautaire du 14 juin 2022, CONSIDERANT le projet de convention et ses annexes, figurant en pièces jointes à la présente délibération.

M. le Président précise au conseil communautaire que la procédure de révision/extension du Plan d'Action Foncière (PAF) à l'échelle des 25 communes de l'agglomération a été engagée en janvier 2021. Un recensement des besoins en foncier, au vu des projets communaux et intercommunaux a été réalisé, ainsi qu'une première approche des outils/moyens à mobiliser pour acquérir ces tènements. Ce travail a donné lieu à des fiches secteurs sur lesquels une intervention de l'EPF peut être sollicitée, sous réserve que le projet relève d'une des thématiques du Programme Pluriannuel d'Intervention de ce dernier. A cette fin, les modalités du partenariat entre l'agglomération et l'EPF régissant sa mise en œuvre doivent faire l'objet d'une convention cadre. Ce PAF est défini pour une durée de 20 ans et sera actualisé en tant que de besoin.

#### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VALIDE la convention cadre définissant les modalités jointe à la présente délibération,
AUTORISE M. le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes les démarches

nécessaires à sa bonne exécution.

#### N°1866

#### SERVICE PUBLIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT - Convention

**HABITAT - LOGEMENT - Service : Habitat - Transition Energétique** 



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex

Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier

Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

#### Rapporteur: Claire CHUINARD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération CC000444 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 21 mai 2019 relative au rattachement à la plateforme Territoriale de Rénovation Energétique du Genevois Français, VU la délibération n°CCM000858 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 18 juin 2020, approuvant le PLH 2020-2026,

VU la délibération n°CCM000858 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 18 juin 2020, approuvant le PLH 2020-2026,

VU la délibération n° CC001084 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération en date du 15 décembre 2020 approuvant l'association avec le Département dans la candidature à l'AMI SPPEH, approuvant le principe de cofinancement proposé et approuvant le rôle du PMGF dans la mise en place du SPPEH durant la phase transitoire,

VU la délibération n°CP-2021-0522 de la Commission Permanente de Département de la Haute-Savoie en date du 07 juin 2021 approuvant le projet de convention cadre SPPEH entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie,

VU la délibération n° CP-2020-07 / 07-37-4204 de la Commission Permanente du Conseil régional en date du 09 juillet 2020, approuvant le règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat »,

VU la délibération n° CP-2021-03 / 07-48-5178 de la Commission Permanente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 26 mars 2021 approuvant le projet de convention cadre SPPEH entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de Haute-Savoie,

VU la délibération n° BU2021-24 du Bureau du Pôle Métropolitain Genevois Français en date du 03 décembre 2021 rappelant que le maintien de l'organisation de Régénéro était limité à un an et qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 le Pôle Métropolitain Genevois Français transmettrait le suivi local du SPPEH entièrement à ces EPCI haut-savoyards,

VU la délibération n° CD-2022-047 du Conseil Départemental du 4 avril 2022 portant sur mise en œuvre du service Haute-Savoie Rénovation Energétique : élargissement du dispositif à 6 EPCI - conventions de coordination et de financement période 2022-2023.

CONSIDERANT la convention jointe en annexe de la présente convention.

#### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VALIDE la convention cadre définissant les modalités jointe à la présente délibération,
AUTORISE M. le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes les démarches

nécessaires à sa bonne exécution.

#### N°1867

#### BUREAU D'INFORMATION JEUNESSE - Bourse « Mobilité des Jeunes à l'étranger »

COHESION DES TERRITOIRES ET CITOYENNETE - Service : Politique de la Ville Rapporteur : Isabelle PLACE-MARCOZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération ».

Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex

Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier

Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

## agglomération

CONSIDERANT que les candidats ayant répondu à l'appel à projet « Mobilité des jeunes à l'étranger » lancé par le Bureau Information Jeunesse de Thonon Agglomération devaient remplir les conditions suivantes :

Pour les projets individuels et collectifs :

**THONON** 

- Être âgé de 16 à 25 ans,
- Être lycéen, étudiant, apprenti, salarié ou en recherche d'emploi,
- S'engager à faire partager leur expérience au retour,
- Prévoir une durée de séjour supérieure à 21 jours sauf pour les chantiers solidaires où le séjour peut-être de 14 jours.

#### Pour les projets individuels :

- être domicilié dans Thonon Agglomération,
- choisir une destination, en priorité, dans un pays membre de l'Union Européenne,

Pour les projets collectifs : être en majorité domiciliés sur le territoire de Thonon Agglomération,

CONSIDERANT que le montant maximum accordé est de 1 000 euros pour un projet individuel et de 3000 euros pour un projet collectif sur une enveloppe totale disponible de 15 000 euros,

CONSIDERANT que le jury réuni le jeudi 8 juin 2022 et composé de M. BASTIAN, Vice-président en charge de la Cohésion des territoires et de la citoyenneté, Mme PARA D'ANDERT, Conseillère communautaire, Mme DUPONT, Responsable du service Cohésion des territoires et citoyenneté, Mme LEGIER, Coordinatrice BIJ Thonon Agglomération, Mme JARGEAIS, informatrice BIJ antenne Douvaine, M. MARCHAT, éducateur de prévention spécialisé EPDA - a analysé les 20 candidatures en provenance de 7 communes. L'ensemble des projets entrant dans l'enveloppe financière allouée, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les bourses aux lauréats exposés dans le projet de délibération :

	Nom	Prénom	Age	Durée	Destination	Projet	Commune	Bourse attribuée
1	BARBEREAU	Léa	20	101 jours	Birmingham	Études de droit	Thonon	600 €
2	DUROEULX	Mathilde	22	116 jours	Finlande	Études européennes et nordiques	Thonon	600 €
3	THOURER	Noémie	16	24 jours	Angleterre	Linguistique + action bénévole	Thonon	500 €
4	RINAUDO	Emilie	20	122 jours	Thaïlande	Stage animalier	Sciez	600€
5	AMANHOUD	Wail	24	131 jours	Mexique	Études	Anthy	400 €
6	LEFRERE	Jade	20	29 jours	Canada	Études de tourisme	Thonon	300 €
7	CELIK	Yeliz	19	63 jours	Belgique	Stage entreprise d'import / export	Thonon	800 €
8	TONIUTTI	Antonin	22	42 jours	Pays de galles	Woofing horticulture	Brenthonne	350€



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

9	LESTRADE	Mickael	23	93 jours	Turquie	Eramus licence info com	Cervens	700 €
10	MANI	Eliza	18	56 jours	Kosovo	Stage dans un centre information jeunesse	Thonon	740 €
11	BRISSARD	Johanne	20	125 jours	Dublin Irlande	Stage pro en hôtellerie	Thonon	600€
12	GUIBOUT	Jonas	19	95 jours	Mexique	Stage pro en cuisine (lycée hôtelier)	Thonon	800 €
13	HOUSSIN	Alexis	19	95 jours	Mexique	BTS Stage pro manager hôtellerie	Thonon	600€
14	MANI	Jetlira	19	56 jours	Kosovo	BTS Stage dans une agence de voyage	Thonon	740 €
15	LOGNONE	Candice	19	60 jours	Canada	Études de tourisme	Draillant	600€
16	QUICLET	Anaïs	19	125 jours	Dublin Irlande	Stage pro en hôtellerie	Thonon	600 €
17	KRASNICI	Nadira	20	56 jours	Pristina, Kosovo	Stage administratif	Thonon	0€
18	PALAZZO	Romain	22	153 jours	Boston, EU	Stage intelligence artificielle	Chens sur Léman	600€
19	BERTEAUX	Tom	21	126 jours	Medellin Colombie	Semestre Paysagiste	Thonon	1000€

#### Lauréats projet collectif:

	Nom	Prénom	Age	Durée	Destination	Projet	Commune	Bourse
20	CAPIAUX	Yann	19			Humanitaire	Thonon	
	HADDAD	Kenza	18			construction	Thonon	
	BERNEJO			15 jours	Bénin	d'un puits		2700 €
	ALAYA	Sylan	16	10 ,00.0	50	encadré par	Thonon	2,000
	STANISLAS					Reliance		
	BUGNA	Noam	17				Thonon	

#### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention ci-joint,

AUTORISE M. le Président à signer les conventions,



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

**AUTORISE** 

le versement de ces bourses aux lauréats dans la limite des montants maximum précisés ci-dessus.

#### N°1868

#### BUREAU D'INFORMATION JEUNESSE - Bourse « Conduite accompagnée et permis de conduire »

### COHESION DES TERRITOIRES ET CITOYENNETE - Service : Politique de la Ville Rapporteur : Isabelle PLACE-MARCOZ

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 prononçant la fusion de la communauté de communes du Bas-Chablais avec la communauté de communes des Collines du Léman, avec extension à la commune de Thonon-les-Bains, permettant la création d'une communauté d'agglomération « Thononagglomération » à compter du 1er janvier 2017,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU la validation des critères sociaux lors du Bureau Communautaire en date du 25 janvier 2022

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a décidé de consacrer une enveloppe de 15 000 € à l'opération « Bourse au Permis de conduire » pour l'année 2022,

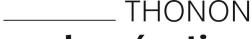
CONSIDERANT que les candidats ayant répondu à l'appel à projet lancé par le Bureau Information Jeunesse de Thonon Agglomération devaient remplir les conditions suivantes :

- Être domicilié dans l'une des 25 communes de Thonon Agglomération
- Être âgé de 16 à 19 ans
- Être lycéen, étudiant, apprenti, salarié ou en recherche d'emploi
- Attester de sa réussite à l'examen du code de la route
- S'engager à participer à 3 après-midis de sensibilisation
- Participer à des actions avec le BIJ

CONSIDERANT que le montant minimum annoncé de la bourse était forfaitaire, versés directement à l'auto-école, à savoir de 600€ pour les jeunes issus d'une famille dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800 €, de 400€ pour les jeunes issus d'une famille dont le quotient familial est compris entre 801€ et 1200 € et enfin de de 200€ pour les jeunes issus d'une famille dont le quotient familial est supérieur à 1200 €,

CONSIDERANT que les 17 dossiers reçus avant le 31 mai 2022 répondent aux critères de sélection et que, 10 sont en dessous du QF de 800€, 3 entre 801 et 1200€ et 4 au-dessus de 1200€, CONSIDERANT que les lauréats 2022 sont :

Ambassadeurs de sécurité routière					
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	MONTANT ATTRIBUÉ		
ATWI	Myrna	Thonon	600€		
JONCOUR	Jade	Thonon	200€		
EL KOUKH	Amina	Thonon	600€		
PLAGNAT	Baptiste	Thonon	400€		
KUPRA	Metin	Thonon	600€		
DUCRETTET	Romain	Thonon	600€		
YILMAZ	Yunus	Thonon	600€		
YILMAZ	Emre	Thonon	600€		



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

CHARLES	Hadja-Marie	Thonon	600€
RUFFIER DES	Barthélémy	Thonon	200€
AIMES	Bartheleffly	THOHOH	
		Vrai du faux	
ESPINOSA	Max	Thonon	400 €
KAHLOULI	Rayen	Thonon	400 €
YAHIAOUI-	Issam	Thonon	600 €
HERPIN	1554111	THOHOH	
		Eco-citoyenneté	
ERGOGAN	Batuhan	Thonon	600€
CHOTARD	Dimitri	Thonon	200€
NERIMAN NUR	Gul	Allinges	200€
BOUILLOT	Maxence	Thonon	600€

#### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention ci-joint, précisant les modalités de versement de la

bourse ainsi que la contrepartie attendue,

AUTORISE M. le Président à signer les conventions,

AUTORISE le versement de ces bourses aux écoles de conduite choisies par les lauréats,

dans la limite des montants précisés ci-dessus.

#### N°1869

<u>COMMANDE PUBLIQUE / PROCEDURE ADAPTEE - Marché de travaux pour l'aménagement secteur Chemin de la Rouette à Sciez – Constitution d'un groupement de commandes </u>

### GRAND CYCLE DE L'EAU - Service : Commande publique Rapporteur : Serge BEL

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 relatifs à la constitution de groupement de commandes,

VU le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° relatifs aux marchés passées selon une procédure adaptée.

CONSIDERANT le projet d'aménagement d'une nouvelle voie chemin de la Rouette porté par la commune de Sciez,

CONSIDERANT la nécessité, pour l'agglomération en conséquence de ses compétences et au regard de ses projets, d'étendre les réseaux d'eau potable, eaux usées et eaux pluviales de ce secteur, concomitamment à ces travaux,

CONSIDERANT l'intérêt pour Thonon Agglomération de rejoindre ce groupement de commandes, facilitant la coordination et l'exécution des travaux et opérations relevant des compétences eau potable, eaux usées et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines de Thonon Agglomération,

CONSIDERANT le projet de convention constitutive du groupement de commandes en annexe.

#### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes, ci-joint,

AUTORISE M. le Président à signer et à exécuter ladite convention.



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex

Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier

Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire



#### N°1870

<u>COMMANDE PUBLIQUE / APPEL D'OFFRES OUVERTS - Marché de travaux pour la construction d'un nouveau groupe scolaire Route des Ecoles à SCIEZ – Constitution d'un groupement de commandes </u>

### GRAND CYCLE DE L'EAU - Service : Commande publique Rapporteur : Serge BEL

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 relatifs à la constitution de groupement de commandes,

VU le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° relatifs aux marchés passées selon une procédure adaptée.

CONSIDERANT le projet de construction de la future école des Crêt, route des Ecoles porté par la commune de Sciez,

CONSIDERANT la nécessité pour l'agglomération de dévoyer ses réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situés dans l'emprise du projet de construction,

CONSIDERANT l'intérêt pour Thonon Agglomération de rejoindre ce groupement de commandes, facilitant la coordination et l'exécution des travaux et opérations relevant de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Assainissement de Thonon Agglomération,

CONSIDERANT le projet de convention constitutive du groupement de commandes en annexe.

#### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes, ci-joint, AUTORISE M. le Président à signer et à exécuter ladite convention.

#### N°1871

ZAEI Espace Léman - Acquisition des délaissés du contournement au Conseil Départemental de Haute-Savoie

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Service : Economie - Tourisme Rapporteur : Claude MANILLIER

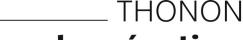
VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 1311-9,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 07 janvier 2019 approuvant la cession des terrains au profit de Thonon Agglomération au prix de huit mille huit cent six euros et cinquante centimes (8 806,50 €).

CONSIDERANT que le Département de la Haute-Savoie est propriétaire de terrains non bâtis sur la zone d'activités économiques intercommunale « Espace Léman », correspondant à des délaissés suite à la réalisation du contournement, ténements cadastrés section AK n°81, 249, 267, 264, 262, 260, 244, 246, 251p, 258, 230, 232, 234 et 236, représentant une surface d'environ 1 900 m² et situés au lieu-dit « La Verniaz » sur la commune d'Anthy-sur-Léman,



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

CONSIDERANT que dans le cadre de ses compétences, Thonon Agglomération a, à sa charge, l'aménagement, la commercialisation et la gestion de cette zone d'activités économiques intercommunale,

CONSIDERANT que les parcelles susvisées, à titre de réserves foncières, sont de nature à permettre à la collectivité d'améliorer l'aménagement de la dite-zone notamment au regard de la proximité de ces terrains avec la zone AU, située sur le secteur de la Verniaz et inscrite au PLUi du Bas-Chablais.

#### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE l'acquisition auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie, des parcelles

cadastrées section AK n°81, 249, 267, 264, 262, 260, 244, 246, 251p, 258, 230, 232, 234 et 236, représentant une surface d'environ 1 900 m², au prix de huit mille huit cent six euros et cinquante centimes (8 806,50 €), sises sur la zone d'activités économiques intercommunale « Espace Léman » au lieu-dit « La Verniaz » sur la

commune d'Anthy-sur-Léman,

PRECISE que les frais relatifs à l'établissement des actes notariés incombent à l'acquéreur,

soit Thonon Agglomération,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget annexe « Zones d'activités »,

AUTORISE M. le Président ou M. le deuxième Vice-Président, en charge de la stratégie du

développement et de l'innovation économique et de la politique du territoire, à signer les actes d'acquisition et, le cas échéant, tout autre document afférent à

l'exécution de la présente délibération.

#### N°1872

### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ATELIER RE-NEE ET THONON AGGLOMERATION POUR L'IMPLANTATION DE CONTENEURS DE COLLECTE DE TEXTILES, LINGES DE MAISON, CHAUSSURES

### PREVENTION VALORISATION DES DECHETS - Service : Prévention et gestion des déchets Rapporteur : Joseph DEAGE

VU l'arrêté du 20 décembre 2019 portant agrément d'un organisme de la filière des déchets de textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures en application de l'article R. 543-214 du code de l'environnement (société Eco TLC).

CONSIDERANT les intérêts sociaux, écologiques et économiques à maintenir la filière TLC sur le territoire de Thonon Agglomération,

CONSIDERANT les résultats de collecte probants et le travail porté par l'ACI Re-Née, notamment le développement local d'emplois en insertion.

#### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention pour la mise à disposition et la collecte gratuite des

conteneurs TLC, avec l'ACI Re-Née,

AUTORISE M. le Président à signer ladite convention et tous les actes afférents.

#### N°1873

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

**RESSOURCES HUMAINES - Service : Ressources humaines et mutualisation** 



Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier

Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

# agglomération

#### Rapporteur: Christophe ARMINJON

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique, VU la délibération N° CCO01504 du 26 octobre 2021 prenant acte du rapport de la CLECT réunie le 12 octobre 2021,

VU le rapport de la CLECT du 12 octobre 2021,

VU l'avis du comité technique commun en date du 13 juin 2022.

CONSIDERANT la nécessité, suite au rapport de la CLECT du 12 octobre 2021, de dimensionner les services « gestion de la défense extérieure contre l'incendie » et « gestion des eaux pluviales urbaines » en créant les postes correspondants,

CONSIDERANT les besoins actuels en missions de recrutement et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de l'agglomération

#### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CREE les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

#### **POSTES PERMANENTS:**

Sous-service « Défense Extérieure contre l'Incendie » (DECI)

- 1 poste de chargé-e de mission « organisation du service public de DECI », n°EA87, à temps completcadre d'emploi des techniciens relevant de la catégorie B
- 1 poste d'agent d'exploitation, n°EA88, à temps complet cadre d'emploi des adjoints techniques ou agents de maitrise relevant de la catégorie C

Sous-service « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » (GEPU)

- 1 poste de technicien-ne raccordement, n°EA88, à temps complet cadre d'emploi des agents de maitrise relevant de la catégorie C ou du cadre d'emploi des techniciens relevant de la catégorie B
- 1 poste d'assistant-e administratif-ve, n°EA89, à temps complet cadre d'emploi des adjoints administratifs relevant de la catégorie C

#### **POSTES NON PERMANENTS:**

**Service Ressources Humaines** 

- 3 postes de chargé-e de recrutement et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, n° NONPERMRH5, n°NONPERMRH6, n°NONPERMRH7, en contrats de projet de 2 ans, à temps complet - cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux relevant de la catégorie B

PRECISE qu'après le délai légal de parution des vacances d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, les emplois pourront également être pourvus par des agents contractuels sur le fondement :

- de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.
- Ou sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :



Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire



- 3-3 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
- 3-3 2° Pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.
- 3-3 3° Pour les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois
- 3-3 3°bis Pour les emplois des communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1000 habitants, pendant une période de 3 ans suivant leur création, prolongée, le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de leurs conseil municipal suivant cette création, pour tous les emplois
- 3-3 4° Pour les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %;
- 3-3 5° Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Les agents recrutés par contrat exerceront les fonctions définies précédemment. Leur niveau de rémunération sera déterminé selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil sans toutefois dépasser l'indice terminal du grade correspondant.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de l'exercice,

DECIDE la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence de ce

qui précède tel que joint en annexe,

CHARGE M. le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne

exécution de la présente délibération.

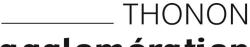
#### Information diverse

M. le Président présente la décision qui a été prise le matin même en Bureau communautaire concernant l'indemnisation des familles en conséquence des dysfonctionnements des transports scolaires. Ce dispositif sera présenté au conseil communautaire du 19.07.2022. Le nouveau délégataire travaille sans relâche sur les correctifs. Les tensions sont liées à des gestions de temps de travail ou des absences non programmées. Nous avons appliqué les premières pénalités financières. Les services restent très mobilisés sur cette question pour que tout soit en ordre de marche pour la rentrée de septembre, ainsi que le bon déploiement de l'extension du réseau au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Plus globalement, M. le Président tient à remercier devant l'assemblée le travail

- du service mobilité qui s'investit totalement au service des usagers et va-au-delà de ses prérogatives, suppléant des missions du délégataire,
- de l'ensemble des services pour le travail de qualité réalisé à l'occasion de cette séance dédiée aux comptes administratifs.

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE EN VERTU DE LEURS DELEGATIONS DE POUVOIR QUI LEUR ONT ETE DONNEES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CGCT PAR :



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

- Délibération n° CC000887 du 30 juillet 2020 pour les délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président
- Délibération n° CC000886 du 30 juillet 2020 pour les délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire

#### DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°	date	Intitulé		Décis	sion		
1788	24/05/2022	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 74 ET DE LA REGION AURA POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE LA MAISON DE LA MOBILITE	Etudes PRO/DCE-BCT/CSPS 81 18 Travaux 339 48 Aménagements intérieurs infos voyageurs 50 00 Communication et signalétique 4 00	Dépenses  HT €TTC 30,00 € 97 416,00 € 30,00 € 407 376,00 € 30,00 € 600,00 € 30,00 € 680,00 € 4800,00 € 569 592,00 €  ent de la co l'aide du DEF e de leurs dis aide à ce pro	Partenaire Région AURA Conseil départemental 74 Thonon agglomération Total  OMMUNICATION  PARTEMENT de la positifs contractue ojet,	Taux AD AD 100% 100% 100% HAUTE-	Montant (€ HT) AD AD 474 860,00 € 474 860,00 € tion Thonon SAVOIE, ainsi ut organisme
1789	24/05/2022	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 74 ET DE LA REGION AURA POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE LA MAISON DE L'AGGLOMERATION SITUEE AU CENTRE- VILLE DE THONON LES BAINS	APPROUVE le plan de financement du projet, VALIDE le plan de financement prévisionnel de ces travaux d'aménagement, DEMANDE à M. le Président de solliciter l'aide du DEPARTEMENT de la HAUTE- SAVOIE, ainsi que la REGION AURA au titre de leurs dispositifs contractuels. Et tout organisme susceptible d'apporter une aide à ce projet, AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces à intervenir pour les besoins de ce projet.				
1790	24/05/2022	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE POUR UN PARCOURS DE CYBERSECURITE	APPROUVE le projet de sécu VALIDE le plan de financ comme ci-dessous :  PHASES Pack initial (2ème phase) Pack(s) relais (3ème phase) Total DEMANDE à M. le préside AGGLOMERATION de sollici AUTORISE M. le Président à de ce projet.	€ πC 40 000,00 € 70 000,00 € 110 000,00 € ent de la colter l'aide de	Partenaire Etat - France Relance Thonon agglomération Total mmunauté d'aggl	Taux 82% 18% 100% omérati	Montant (€ TTC) 90 000,00 € 20 000,00 € 110 000,00 € ion THONON Relance »,
1791	24/05/2022	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 1 000 € à Monsieur Christian FAGUER pour des travaux « Performance énergétique et revenus intermédiaires »	ATTRIBUE une aide financière de 1 000 € à Monsieur Christian FAGUER, demeurant 381 route des Devants à LE LYAUD pour la réalisation de travaux « Performance énergétique et revenus intermédiaires », sur les crédits affectés au compte budgétaire 6574 — subventions pour les associations ou pour les personnes de droit privé, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.				
1791 B	24/05/2022	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 1	ATTRIBUE une aide financ demeurant 381 route des I				

N°	date	Intitulé	Décision
		000 € à Monsieur Christian FAGUER pour des travaux « Performance énergétique et revenus intermédiaires »	« Performance énergétique et revenus intermédiaires », sur les crédits affectés au compte budgétaire 20422 – subventions pour les associations ou pour les personnes de droit privé, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1792	24/05/2022	DEMANDE DE SUBVENTION QUARTIER D'ETE 2022	AUTORISE M. le Président à signer la demande de subvention pour un montant de 5000€, ainsi que tout document s'y rapportant.
1793	31/05/2022	PLH – Attribution d'aide à la production de logement locatifs sociaux «Rue des Bolliets » DOUVAINE	ATTRIBUE une aide de 13 500 € à « ALLIADE HABITAT » pour la réalisation de 5 logements locatifs sociaux : 2 PLAi et 3 PLUS, PRECISE que son montant sera porté au budget de l'année N+1 après réception de l'attestation de démarrage de l'opération fournie par le bailleur, au plus tard le 31/08/N, AUTORISE M. le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document, pièce administrative ou comptable s'y rapportant.
1794	31/05/2022	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 2 319,50 € à Monsieur Luc CHATEAU pour des travaux « Economie d'énergie »	ATTRIBUE une aide financière de 2 319,50€ € à Monsieur Luc CHATEAU, demeurant 60 impasse des Méliès à Cervens pour la réalisation de travaux « Economie d'énergie », inscrite au budget principal de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1795	31/05/2022	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 2 315,59 € à Monsieur Sébastien MORIN pour des travaux « Economie d'énergie »	ATTRIBUE une aide financière de 2 315,59 € à Monsieur Sébastien MORIN, demeurant 239 rue du Petit Lieu à Perrignier pour la réalisation de travaux « Economie d'énergie », inscrite au budget principal de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1796	31/05/2022	ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT- Modification du règlement intérieur	APPROUVE la mise à jour du règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement de Thonon Agglomération, ci-annexé, pour une application à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2022, AUTORISE M. le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.
1797	31/05/2022	STRUCTURES PETITE ENFANCE - Modifications des règlements intérieurs du multi-accueil d'Allinges, et de la micro-crèche du Lyaud	APPROUVE la mise à jour des règlements intérieurs des structures Petite Enfance de Thonon Agglomération, ci-annexés, pour une application à compter du 29 août 2022, AUTORISE M. le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.
1821	07/06/2022	PLH – Attribution d'aide à la production de logement locatifs sociaux «Le Léman» THONON	ATTRIBUE une aide de 49 000 € à « Immobilière Rhône-Alpes » pour la réalisation de 18 logements locatifs sociaux : 7 PLAi et 11 PLUS, PRECISE que son montant sera porté au budget de l'année N+1 après réception de l'attestation de démarrage de l'opération fournie par le bailleur, au plus tard le 31/08/N, Que l'aide est conditionnée à la mixité précisée de l'opération et que la collectivité s'autorise à le contrôler AUTORISE M. le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document, pièce administrative ou comptable s'y rapportant.
1822	07/06/2022	Attribution d'une aide forfaitaire de 1 000 € à	ATTRIBUE une aide financière de 1 000 € à Monsieur Sergio COACCI, demeurant 230 chemin de Ceresy à Excenevex pour la réalisation de travaux « Performance énergétique et revenus intermédiaires », sur les crédits affectés au compte



\_\_\_ THONON

Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

N°	date	Intitulé	Décision
		Monsieur Sergio COACCI pour des travaux « Performance Energétique et revenus intermédiaires »	budgétaire 20422 – subventions pour les associations ou pour les personnes de droit privé, du budget général de Thonon Agglomération,  VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire,  PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1823	07/06/2022	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 3 000 € à Madame Marie-Thérèse ROBERT pour des travaux « Economie d'énergie »	ATTRIBUE une aide financière de 3 000 € à Madame Marie-Thérèse ROBERT, demeurant 5 rue Maréchal de Lattre de Tassigny à Thonon-les-Bains pour la réalisation de travaux « Economie d'énergie », inscrite au budget principal de Thonon Agglomération,  VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1824	07/06/2022	CONVENTION AIR — Attribution d'une aide forfaitaire de 1000 € à Madame Audrey MARTIN pour des travaux en faveur de la qualité de l'air dans le cadre du dispositif « PRIME CHAUFFAGE PROPRE »	ATTRIBUE une aide financière de 1 000 € à Madame Audrey MARTIN, demeurant 148 route de Jouvernex à Sciez pour la réalisation de travaux de remplacement d'équipement de chauffage bois, sur les crédits affectés au compte budgétaire 20422 − Subvention d'équipement aux personnes de droit privé − Bâtiments et installations, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur réception du dossier complet de demande de versement et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans les délais fixés par la Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1825	07/06/2022	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS (ALLINGES - DOMAINE DE CHIGNENS)	APPROUVE le projet de convention et de plan annexé fixant les modalités de mise à disposition des biens susmentionnés à M. Bernard FAVRAT, AUTORISE M. le Président, ou M. le 9 <sup>e</sup> Vice-Président en charge des travaux et bâtiments communautaires, à signer la convention et, le cas échéant, tout autre document afférent à cette mise à disposition.

#### DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRESIDENT

#### Marché Public

Marché	Type de marché	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Marché subséquent MS- 21-002-106 : Travaux assainissement Stade de Vongy	Marché de travaux	31/05/2022	165 507,60 € HT	grpt COLAS PERRIER 74/EMC/BEL ET MORAND
DU-2022-18 (ECO): Mission de maitrise d'œuvre pour concevoir et mettre en œuvre un système de sécurisation de l'entrée/sortie unique de la ZAEi des Bracots à Bons-en-Chablais	Marché de prestations intellectuelles	01/06/2022	14 500 € HT	Cabinet UGUET
MAPA-2022-17 (ECO): Aménagement de voirie ZAEi des Bracots 74890 Bons-en-Chablais	Marché de travaux	08/06/2022	144 078.70 HT	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST



Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Marché	Type de marché	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
DU-2022-13 (TOU): Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre du Schéma Directeur de Randonnée (SDR).	Marché de prestations intellectuelles	08/06/2022	Montant max accord a bdc : 60 000 € Montant attribué : 40 530 €	ATELIER 963
MAPA-2022-12 (EAU): Etude de faisabilité pour sécuriser en eau potable le territoire ouest de Thonon Agglomération.	Marché de prestations intellectuelles	15/06/2022	49 875 € HT	Cabinet MONTMASSON

#### **Décisions**

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Travaux urgents suite au				
départ des GDV - ZAE	22DEC00014	20/05/2022	1 278,00 €	CHRIS NET
BRACOTS				
Diagnostic amiante sur				
réseau d'assainissement				
- Futur stade				
d'athlétisme de Vongy à				
Thonon	22DP02882	01/04/2022	201,00 €	APAVE ADIAG
Expertise				
hydrogéologique - route	Devis du 24 mars			BE EVELYNE
de la gare à Perrignier	2022	01/04/2022	1 350,00 €	BAPTENDIER
Analyse des sols - Bilan				
agronomique des boues				
- Année 2021	20.026269	04/04/2022	3 072,80 €	AUREA
Analyse des sols - Bilan				
agronomique des boues				
- Année 2022	21.034735	04/04/2022	3 489,90 €	AUREA
MAPA 19INTS05-				
FOURNITURE				
NETTOYAGE ET				
ENTRETIEN DES EPI - LOT				
2 CHAUSSANT	Marché	04/04/2022	261,03 €	CHAMPION ROCH
MAPA 19INTS05-				
FOURNITURE				
NETTOYAGE ET				
ENTRETIEN DES EPI - LOT				
2 CHAUSSANT	Marché	05/04/2022	39,93 €	CHAMPION ROCH
MAPA 19INTS05-				
FOURNITURE				
NETTOYAGE ET				
ENTRETIEN DES EPI - LOT				
2 CHAUSSANT	Marché	05/04/2022	440,79 €	CHAMPION ROCH
Animation Natura 2000				
Année 2022 Marais de	DEVIS 21-D0070-			
CHILLY	PCD	05/04/2022	620,00€	ASTERS
Animation Natura 2000	DEVIS 21-D0069-			
Année 2022 "Zones	PCD	05/04/2022	4 030,00 €	ASTERS



Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
humides du bas				
chablais"				
Etude hydrolique-				
Chemin de Bellevue				CABINET
EXCENEVEX	DEVIS DU 17/03	05/04/2022	3 500,00 €	LONGERAY
Diagnostic sur niche	DEVIS DO 17703	03/04/2022	3 300,00 €	LONGERAN
d'arrachement en pieds				
de Talus à YVOIRE (Rue				
des Molards)	Bcd Hors Marché	05/04/2022	4 150,00 €	GEOCHABLAIS
Supervision et Auto-	BCU HOIS WIGHTIE	03/04/2022	4 130,00 €	GEOCHABLAIS
surveillance STEP	Convention			
		05/04/2022	2 500 00 6	ALD FALLY CLAIDEC
BRENTHONNE	AS_201330117	05/04/2022	2 500,00 €	ALP EAUX CLAIRES
Suivi agronomique boues	Convention	05/04/2022	40 500 00 6	ALD FALLY CLAIDEC
step DOUVAINE 20	SA_20080211	05/04/2022	10 500,00 €	ALP EAUX CLAIRES
Supervision et Auto-	Convention	/ /		
surveillance STEP LULLY	SPV_AS_200130116	05/04/2022	8 800,00 €	ALP EAUX CLAIRES
SAV SONDES LT-US	DEVIS RET-006630	05/04/2022	870,00€	SOFREL LECROIX
Collecte des déchets des				
gens du voyage dans la				
zone des BRACOTS à	Offre du			
BONS	05/04/2022	12/04/2022	611,85 €	CSP
Occultation des fenêtres				
du 1er étage de				
PERRIGNIER instances	Devis D2200434	12/04/2022	1 185,31 €	SAUNIER
Mise en conformité site				
instance PERRIGNIER	DEVIS THO/954813	12/04/2022	535,19€	YESSS ELECTRIQUE
Mise en conformité				
Atelier Tuilerie	DEVIS THO/954813	12/04/2022	1 724,08 €	YESSS ELECTRIQUE
Réparation Benne FH-				BLANC ROGER ET
574-WA et FT-894-GX	BL 7034875	08/04/2022	152,16€	FILS GARAGE
Vêtements EPI -				
Nouveau agent - Alain				
DELHAIE		08/04/2022	535,62 €	VPSL
Achats de T-shirts			·	
supplémentaires pour				
les agents de Perrignier		11/04/2022	500,69€	VPSL
Benne ordures		, ,	,	
ménagères pour la Régie				
de THONON	36584867	11/04/2022	146 953,43 €	UGAP
Contribution MESE 2022,		, _ ,	_ : 2 2 2 3 3 7 : 2 3	2 27 11
suivi épandage des				SAVOIE MONT
boues	Convention	08/04/2022	2 300,00 €	BLANC
Tampons MASSONGY		,,	_ = = = 5,000	
URGENT	DQE	08/04/2022	840,00€	BEL ET MORAND
Installation de	-3-	,,	2.0,000	
conteneurs - Chemin de	Marché AOO-2018-			
Feycler à Yvoire	05(DEC) - Lot4	14/04/2022	1 309,34 €	FAVRE 4
Installation de	55(525) 2504	1.,0.,2022	1 303,34 0	1717112 7
conteneurs - chemin du	Marché AOO-2018-			
Pont de Crevy à Veigy	05(DEC) - Lot4	14/04/2022	2 657,19 €	FAVRE 4
Fort de Crevy a veigy	03(DEC) - LU(4	14/04/2022	2 03/,19 t	FAVNE 4



Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Installation de	Type a acte	Date signature	Wontant (ch 111)	Litticprisc
conteneurs - chemin des	Marché AOO-2018-			
		14/04/2022	11 060 53 6	EAV/DE 4
Mottes à Yvoire	05(DEC) - Lot4	14/04/2022	11 868,52 €	FAVRE 4
Isolateurs galvaniques -				
Tertiaires - STEP	0005703	4.4/0.4/2022	407.00.6	CONEDAD
Douvaine	8895792	14/04/2022	497,00 €	SONEPAR
Pièces pour réparation				
des Pompes STEP de		/ /		
LULLY	222020688	14/04/2022	830,48 €	XYLEM
Commande de polymère				
est nécessaire ZETAG	Actualisation de	/ /		
8160 en sac de 25kg	tarif	11/03/2022	3 582,00 €	ADIPAP
Répration benne OM	Facture du			
régie	14/04/2022	15/04/2022	235,63 €	BARATAY&CIE
				LABO
				DEPARTEMENTAL
Analyse vétérinaires des	Avis de paiement			D'ANALYSES
boues	2022002666	15/04/2022	2 000,00 €	VETERINAIRES
achat micro-ondes - Bus	301819270	15/04/2022	110,00€	UGAP
Moe pour travaux de				
renouvellement EP avant	Offre de prix du			
travaux voirie CHENS	15/04/2022	15/04/2022	10 240,00 €	ATGT
Moe pour travaux de				
renouvellement AEP				
avant travaux voirie	Offre de prix du			
CHENS	15/04/2022	15/04/2022	14 350,00 €	ATGT
BC20 LOT4 MARCHE				
2021-02 Réparation fuite				
branchement AEP				
chemin des Clerges -	Marché AOO-2021-			
Base nautique	02(MUL)- lot 4	19/04/2022	2 685,95 €	BEL ET MORAND
Bdc39-Lot3 Extension				
réseau EU + 2 BRT	Marché 2021-02 -			SOCCO - DAZZA -
CHENS LA FABRIQUE	lot 3	22/03/2022	19 080,10 €	MCM TP
bdc15 lot 5- Reprise		·	·	
regard BP EU - Bois	Marché 2021-02 -			
Quiezart - SCIEZ	lot 5	01/04/2022	2 991,60 €	BEL ET MORAND
SUIVI AGRONOMIQUE		·	·	
BOUES - STEP LULLY				
2022	SA_20130115	15/04/2022	2 392,00 €	ALP EAUX CLAIRES
Pesée Pont-Bascule -	_		,	JURA MONT
Boues	DEV-022-2021-116	21/04/2022	350,00€	BLANC
Ventouse pour		, , -	,,	FRANS
refoulement	1047821	21/04/2022	4 551,32 €	BONHOMME
Prestation de broyage à	marché AOO-2022-	, - ,	, 3	
domicile Périmètre 1	02 lot 1	22/04/2022	21 860,00 €	LIEN
Contrôle de		, • ., _•==		
raccordement des				
habitants	Mail du 5 Avril	22/04/2022	6 800,00 €	NICOT
Epandagedes boues	Man du 5 Avril	22,07,2022	0 000,00 €	IVICOI
d'épuration - STEP LULLY				GIRARD
- année 2022		22/04/2022	7 500,00 €	DESPROLET
- מווווכב בטבב		22/04/2022	/ 300,00 €	DESPRULEI



	1			
Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Epandage des boues				
d'épuration - STEP				
DOUVANE - Année 2022		22/04/2022	57 000,00 €	VIOLLAND MP
Epandage des boues				
d'épuration - STEP				
DOUVANE - Année 2022		22/04/2022	10 500,00 €	SETAR
Complément à la				
commande d'ITV_route				
Ronsuaz à Margencel	DQE	22/04/2022	741,80€	TEDECO
Analyse des Boues - STEP			,	
Douvaine		22/04/2022	8 700,00 €	LAEPS
Analyse des Effluents -		, , , ,	,	-
STEP Lully		22/04/2022	1 700,00 €	LAEPS
Analyse des effluents -		22/01/2022	1700,000	2,12,13
STEP Douvaine		22/04/2022	18 800,00 €	LAEPS
Analyse des effluents -		22,07,2022	10 000,00 €	L, (L) J
STEP Brenthonne		22/04/2022	1 700,00 €	LAEPS
Analyse des boues - STEP		2210412022	1 /00,00 €	LALFS
Lully		22/04/2022	2 200,00 €	LAEPS
Maison de l'Agglo -		22/04/2022	2 200,00 €	LALFS
Diagnostic amiante et	Davis amaiamta	25/04/2022	1 757 00 6	OLIALICONTROL
plomb avant travaux	Devis amiante	25/04/2022	1 757,00 €	QUALICONTROL
Local Ordures				
Ménagères de Vongy -				
Création de clôture	200	27/21/2222		
rigide	Offre de Prix	25/04/2022	7 662,50 €	BEL ET MORAND
Livraison de Chlorure				
Ferrique - STEP de fessy -				
Lully		26/04/2022	1 206,80 €	FERACID
Inscription au groupe de				
travail effluents non				
domestiques - 17 mai	mail du 26 avril	26/04/2022	25,00€	GRAIE
Destruction du bus AR-	DEVIS valable			
180-ET	jusqu'au 31/05	26/04/2022	1 000,00 €	DEYA
Enlèvement du bus AR-	Devis du			
180-ET	26/04/2022	26/04/2022	697,50€	BARATHAY et CIE
	Offre de prix du			
Achat de Polymère	14.02.22	26/04/2022	5 880,00 €	SNF SA
Commande de				
fourniture pour				
confectionner les chants				
de panneaux de bois	2352977	28/04/2022	187,93€	LALLIARD
Remplacement plaque				
pédagogique - Thénière	devis 3	28/04/2022	97,82€	PIC BOIS
Produits d'entretien -				
gymnase Margencel	301815927	28/04/2022	69,90€	UGAP
Commande de cartes -			·	
Postes	Marché 2021-032	28/04/2022	530,00 €	SOFREL
Serrure à badge	DE00000975	28/04/2022	443,90 €	BELOTTi
ITV route de la Gare			1 10,55 0	
Perrignier - avant				
travaux	DQE	29/04/2022	2 476,10 €	TEDECO
uavaux	וטענ	23/04/2022	2 470,10 t	TEDECO



Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Maintenance de				
l'onduleur pour le				
système de sécurité	Contrat			
incendie - Gymnase de	maintenance			
Margencel	CA2016.06.01	29/04/2022	690,00€	PHISEO
Cotisation 2022 -	Fiche d'adhésion			
Adhésion GRAIE	2022	29/04/2022	672,00€	GRAIE
ITV Rue du Leman à				
Chens	DQE	29/04/2022	2 511,60 €	SARP
Fourniture de	Marché 2018-05 lot			
conteneurs carton	2	28/04/2022	15 866,83 €	SULO
				RESEAU COMPOST
Cotisation 2022	2022-A28	03/05/2022	400,00€	CITOYEN
Inscription journée FFL				
du 10 mai pour Marie-				
Pénéloppe GUILLET et				FORUM FORESTIER
Simon BAILLY	Bulletin incription	04/05/2022	80,00€	LEMANIQUE
Alimentation pour				
inauguration sentier de				
Thénières et réunions				
Charte forestière		10/05/2022	175,00€	INTERMACHE DB
Traitement huile				
végétale déchetterie de	Devis du			
Sciez	03/05/2022	05/05/2022	521,93€	TRIALP
Commande et livraison				
de 3 fûts d'ADBlue	Devis 38362734	05/05/2022	520,44 €	UGAP
Nettoyage suite à	DEV001765 DU			BONDAZ ET
l'installation GDV, ZA	20/05	27/05/2022		FRERES
PLANBOIS	20/03		3 950,00 €	PAYSAGISTES
Alimentation divers	22AGE00017	29/04/2022		INTERMACHE DB
Conseil et Bureau	22AGL00017	23/04/2022	50,00€	INTERIVIACITE DB
Apéritif dinatoire CC				BOUCHERIE
31.05.2022	22AGE00026	27/05/2022		CHARCUTERIE
31.03.2022			350,00€	DUCRET
Reportages				
photographiques Le	22COM00038	27/05/2022		YVAN TISSEYRE
Magg' n°9			1 200,00 €	
Maintenance corrective				
forfaitaire du site				EOLAS
internet et abonnement	22COM00041	10/06/2022	1 120,00 €	INTERACTIVE
pour ASPMail.eolas (du				INTLINACIIVL
10/06 au 10/10/22)				
Fiches horaires				
transports scolaires -	22COM00042	10/06/2022	60,00€	COMM' UNE
Supplément corrections	22COIVIUUU42	10/00/2022	00,00 €	GRANDE
d'auteur				

Séance levée à 21h20.

Christophe ARMINJON, Président